

Le conseil municipal de BAM s'est réuni le 17 janvier 2017 à 20h30 en Mairie de BROYE.

Etaient présents : GANDRE Gérard ; CERCLEY Jean-François ; ROUX Valérie; VUILLEMOT Geneviève ; VOILLARD Daniel ; SCHATT Alain ; MOUCHOT Gaëlle ; CERCLEY Daniel ; MUZARD Régis.

Absent excusé : DEBAIN Olivier

1/ Désignation du titulaire et du suppléant pour le Conseil Communautaire de la Communauté de Commune du Val de Gray :

Le conseil municipal désigne à l'unanimité Mr le maire, Gérard Gandré, titulaire et Mr Cercley Jean-François suppléant, pour représenter notre commune au sein du conseil Communautaire de la Communauté de Commune du Val de Gray.

2/ Ecole de Pesmes :

La somme de 10 000 € doit être débloquée afin de contribuer au financement du SIVOSEP (Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire de l'Ecole de Pesmes). Le conseil municipal approuve à l'unanimité le versement de cet acompte pour pouvoir commencer à régler le personnel et les bâtiments.

3/ Devis ONF :

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le devis ONF concernant les travaux sylvicoles (localisation 26r, 25b, 49j, 50j) pour un montant de 12 695 € HT.

4/ Divers :

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le devis de l'entreprise Oudin concernant la réfection de la toiture de la salle des fêtes d'Aubigny (dépose de plaques fibro), pour la somme de 2 808.05 HT. Une demande de devis sera faite, pour le goudronnage de l'accès arrière de la salle des fêtes d'Aubigny.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le devis de l'entreprise CPL pour le changement de 3 fenêtres au rez-de-chaussée, 4 fenêtres à l'étage et 1 porte à la bibliothèque de Broye, pour un montant total de 4 418.97 HT.

Monsieur Dominique Miquet a fait un don au profit de la commune d'un montant de 60 €. Le conseil municipal accepte cette donation et le remercie grandement pour sa générosité.

Subventions : le conseil municipal décide d'allouer :

* à l'association AFM téléthon : 80 €

* à l'association sportive du collège : 150 € (5 enfants inscrits)

Considérant la nécessité d'actualiser le tableau des effectifs de la collectivité à la date du 1^{er} janvier 2017, afin de prendre en compte les modifications réglementaires imposées par la nouvelle architecture des références d'emplois de la Fonction publique territoriale et notamment les nouvelles dénominations, le conseil municipal adopte le tableau des effectifs actualisé.

Le CDD de Mr Henrici se terminant au 31 décembre 2016, le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour une reconduction de son contrat jusqu'au 31 mars 2017.

La séance est levée à 22h00

Le Maire,

